

Annexe 1 : Conditions générales de vente

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par Posturopole dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles sont applicables sauf conditions particulières contraires précisées.

2. Les types de formations concernées

- Formation inter-entreprise : formation catalogue réalisée dans les locaux loués par Posturopole.

3. Inscription

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par Posturopole, du bulletin d'inscription accompagnée du règlement d'un acompte de 300 euros pour les formations au tarif de 930 euros et de 300 euros pour les formations d'un montant de 840 euros.

Le règlement par chèque du solde peut être fait au moment de l'inscription pour faciliter la procédure d'accueil. Ce chèque sera seulement encaissé après la formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux loués par Posturopole implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance des stagiaires. Posturopole ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants à la formation. Il appartient au client de vérifier que son assurance personnelle le couvre lors de sa formation.

5. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxe, Posturopole n'étant pas assujetti à la TVA.

Tous les tarifs indiqués comprennent la formation, les supports pédagogiques remis pendant la formation et la fourniture du matériel nécessaire à la pratique pendant les séminaires.

6. Facturation et modalités de paiement

L'organisme de formation adressera à l'entreprise les factures ainsi que les pièces justificatives correspondantes (attestations d'assiduité), étant entendu que l'organisme de formation s'engage à conserver par devers lui les travaux réalisés par le stagiaire et / ou tout élément permettant de démontrer le suivi et le cas échéant l'évaluation de l'action pendant une durée de quatre ans à compter de la fin de l'action de formation.

Les heures de formation dispensées par l'organisme de formation sont dues par l'entreprise même à défaut de réalisation des travaux demandés aux stagiaires inscrits en formation tels que détaillés dans le programme de formation joint en annexe 2. Les sommes correspondantes seront dues par l'entreprise à titre de dédit et donneront lieu à une facture distincte.

Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de Posturopole ou par virement en précisant le numéro de facture, le nom du stagiaire et ou par carte bleue via un paiement en ligne à partir de la facture.

Le paiement anticipé ne pourra faire l'objet d'aucun escompte.

7. Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement

Pour toute somme non payée à l'échéance prévue, l'entreprise sera de plein droit redevable :

- de pénalités de retard équivalentes au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points,
- du paiement d'une indemnité forfaitaire d'un montant net de 40 € due au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L441-6 du code de commerce.

Ces sommes seront exigibles à compter du lendemain de la date de paiement prévue sur la facture et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

8. Convocation et attestation de formation

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée par mail au participant. Posturopole ne peut être tenu responsable de la non-réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront remises au stagiaire après chaque formation, cycle ou parcours.

9. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation pour la formation « Méthode de prise en charge des déséquilibres posturaux » et de 31 jours calendaires pour toutes les autres formations. En cas d'annulation par les stagiaires moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation, l'acompte ne sera pas remboursé à titre d'indemnisation.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation par le stagiaire donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Posturopole se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 5 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de Posturopole.

En cas d'annulation définitive de la formation par Posturopole, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par Posturopole, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

10. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par Posturopole ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...). Les supports de formation restent la propriété exclusive de Posturopole et/ou du formateur rédacteur du support.

11. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de Posturopole. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

12. Loi applicable

Les conditions générales et tous les rapports entre Posturopole et ses clients relèvent de la loi française.

13. Litiges

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux articles L 611-1 À L 611-3 et R 612-1 à R 616-2 du code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le professionnel.

À cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation de la consommation désignée par le professionnel est :
CM2A qui peut être saisie :

- Soit par courrier postal à l'adresse suivante : 14 rue Saint Jean – 75017 PARIS
- Soit par voie électronique : <https://cm2c.net/contact.php>

Toute contestation ou différends relatifs à l'interprétation ou l'exécution de la Convention est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de Nantes.